

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

DÉCISION N°2024 - 032

Objet : Demande de subvention à la Région Ile-de-France au titre de l'appel à projet « 100 îlots de fraîcheur »

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT que la commune de Saint-Michel-sur-Orge a décidé de réaménager et végétaliser la cour de l'école élémentaire Descartes dans le cadre du projet dit « les cours oasis »,

CONSIDERANT que la commune souhaite réaliser des travaux afin de faire évoluer ses cours d'école vers des espaces plus frais où la végétalisation et les matériaux alternatifs sont favorisés par rapport aux espaces « en bitume »,

SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de **249 472€** pour la réalisation de l'opération susmentionnée et conformément au règlement de l'appel à projet « 100 îlots de fraîcheur »,

DECIDE de signer la convention et tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le **14 FEV. 2024**


Le Maire,



Marie RIGAULT

Publication en ligne le :

14 FEV. 2024